

**MAIRIE D'AVANNE-AVENEY (25720)**  
**CANTON DE BOUSSIÈRES**  
**ARRONDISSEMENT DE BESANÇON**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 17 MAI 2013 A 19H30**

**Membres en Exercice : 16**

**Date de Convocation : 11/05/2013**

**Date d’Affichage :**

**- de la Convocation : 11/05/2013**

**- du Compte-rendu : 21/05/2013**

L’an deux mille treize, le dix sept mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d’Avanne-Aveney, régulièrement convoqué, s’est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre TAILLARD.

**Présents :** M. AUBRY P., Mme BINET I., M. DELMOTTE L., Mmes ESSERT S., GERARD A., MM. JOUFFROY B., LEMAIRE R., MARTIN R., PARIS A., M. PERRIN Y., Mme POUDEVIGNE S., M. TAILLARD J.P.

**Procuration :** M. SARRAZIN P., représenté par M. TAILLARD. J.P., M. GUILLOT T., représenté par Mme ESSERT S., Mme SATORI M.A. représentée par M. AUBRY P.

**Absente :** Mme PEREIRA S.

Secrétaire de Séance : M. DELMOTTE Laurent

## **ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

### **AMENAGEMENT DE SECURITE**

- 01 – Rue de Beure : aménagement d'un alternat.
- 02 – Rue de Beure : remplacement d'un gabion détruit.
- 03 – Grande Rue : étanchéité du revêtement et reprise des enrobés en rive de chaussée.
- 04 – Acquisition d'un radar pédagogique : rue de l'Eglise.

### **FINANCES**

- 01 – Complément de subvention attribuée par la F.F.F.
- 02 – Délibération budgétaire modificative : budget communal.
- 03 – Délibération budgétaire modificative : budget eau potable.
- 04 – Délibération budgétaire modificative : budget assainissement.
- 05 – Délibération budgétaire modificative : budget forêt.
- 06 – Dégrèvement d'une redevance d'assainissement.

### **PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET D'UN CIMETIERE COMMUNAL**

- 01 – Etude « hydrologique » sur le périmètre du futur cimetière.
- 02 – Etude « d'impact » sur l'espace projet.

### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

- 01 – Association Gym Form : acquisition de « Ring Pilates ».
- 02 – Ecoles : prise en charge des coûts des cours de natation en piscine.
- 03 – Ecoles : installation d'ordinateurs dans les quatre classes maternelle.

### **CHANTIER DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS DE PLATEAU SPORTIF**

- 01 – Prestation de lessivage des façades avant la pose de vernis de protection.
- 02 – Avenants au marché du plateau sportif

### **AMENAGEMENTS ET INVESTISSEMENTS**

- 01 – Acquisition d'une tondeuse « professionnelle ».
- 02 – Aménagement rue de l'Abondance.
- 03 – Aménagement de la rue et du chemin des Chaseaux.
- 04 – Aménagement de voirie rue du Bac.
- 05 – Installation de lampadaires rue du Halage.
- 06 – Renouvellement de luminaires anciens.
- 07 – Aménagement de voirie de la rue des Tripetards.
- 08 – Réfection de la toiture de la salle polyvalente d'Aveney.
- 09 – Aménagement de chaussée Vieille Rue.

### **DIVERS**

- 01 – Contrat de tonte du stade.
- 02 – Tirage au sort de jurés d'assises.
- 03 – Tunnel sur la voie d'accès à la colline de Planoise.
- 04 – Système d'alarme anti-intrusion sur les bâtiments du plateau sportif.
- 05 – Séjour d'été 2013.
- 06 – Main courante autour des terrains de sport.

## **I. AMENAGEMENT DE SECURITE**

### **I.1 – Rue de Beure : aménagement d'un alternat**

Afin de réduire la vitesse excessive des véhicules sur la rue de Beure, une signalisation réglementaire avait été mise en place à proximité de la Saria. Cependant, cette solution ne semble pas suffisante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place « une écluse » afin de créer une circulation par alternat dans la ligne droite, entre la Saria et les premières habitations du village.

Le projet technique consiste à mettre en place des gabions de part et d'autre de la chaussée pour réduire sa largeur à 3m25 sur une longueur de 10 m, l'ensemble étant muni de toute la signalisation réglementaire.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir la Société Accobat pour un montant H.T. de 4.615 Euros.

### **I.2 – rue de Beure : remplacement d'un gabion détruit**

Un véhicule non identifié a totalement détruit l'un des gabions mis en place récemment et destiné à retenir les éboulis dans le coteau.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier cette prestation à la société Accobat pour un montant H.T. de 982 Euros.

### **I.3 – Grande Rue : étanchéité du revêtement et reprise des enrobés en rive de chaussée**

#### **Délibération 2013/31 – Suffrages exprimés : 15**

A proximité du secteur de la Furieuse, il est nécessaire d'effectuer une reprise d'étanchéité du revêtement de la chaussée, afin de garantir sa résistance dans les épisodes de crues.

Réalisation d'un enduit monocouche après réparation des trous confiée à la Société Bonnefoy pour un montant H.T. de 1.210 Euros.

Il apparaît que de nombreuses dégradations de chaussée, le long de la Grande Rue, se sont réalisées en bordure de la voirie.

Décision est prise, à l'unanimité, de décaper le terrain pour reconstituer un fond de chaussée dans ces zones dégradées puis de reconstituer un enrobé à chaud sur les bords de la voirie, sur une longueur d'environ 350 m pour un montant de 10.710 Euros H.T. Travaux confiés à la Société Bonnefoy.

### **I.4 – Acquisition d'un radar pédagogique : rue de l'Eglise**

Prenant acte de l'efficacité des deux radars mis en place, dispositifs à finalité pédagogique sur la route départementale, proposition est faite d'installer un 3<sup>ème</sup> radar pédagogique rue de l'Eglise pour les véhicules entrant dans le village, à proximité du carrefour avec la rue de Chenoz.

Ne disposant pas d'alimentation en éclairage public sur ce coté de chaussée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'installer un radar doté d'un panneau solaire et d'une batterie pour l'alimentation. Cet équipement sera installé par les employés communaux. Coût d'achat 3.343 Euros H.T. auprès de la Société HICON.

## II. FINANCES

### II.1 – Complément de subvention attribuée par la F.F.F

A l'occasion de l'élaboration du projet de reconstruction des bâtiments du plateau sportif, la Fédération Française de Football avait décidé d'attribuer une subvention à la commune d'un montant de 10.000 Euros.

Fin mars, le Conseil d'Administration de la ligue de football amateur a décidé de modifier les règles d'attribution de subvention et d'en modifier les montants qui passent de 10.000 Euros à 20.000 Euros.

### II.2 – Délibération budgétaire modificative : budget communal

Un correctif est nécessaire pour équilibrer les opérations d'ordre dans le budget communal, ceci n'interférant pas avec les recettes et dépenses réelles prévues dans le budget initial.

#### Délibération 2013/32 – Suffrages exprimés : 15

Le budget 2013 a été voté en date du 22/03/2013.

Toutefois, les opérations d'ordre 042 DF et 040 RI sont déséquilibrée pour un montant de 1000 €, voir écritures ci-dessous

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
D	R	D	R
6811/042	2000		c/28031/040 2000
€			
			c/2111/040 1000

Etant donné qu'il y a lieu de faire des ouvertures de crédits pour l'intégration des frais d'insertion et d'études de 2012 pour un montant de 1168.85 €, les 1000 € seront transférés du c/2111/040 RI au c/2033/041 RI équilibrés par un transfert de 1000 € du c/020 DI sur le compte 2313/041 DI.

D'autre part il y a lieu d'ouvrir des crédits supplémentaires en dépenses et recettes au chapitre 041 pour 7004.50 € pour intégrer les frais d'étude suivants :

- Plan de sauvegarde (mandat 680 de 2011) pour un montant de 4772.04 € à rattacher à l'achat d'une sirène (mandat 896 de 2012)
- Etude de diagnostic et accessibilité. (mandat 111 de 2012) pour un montant de 2232.46 € à rattacher aux travaux d'aménagement des trottoirs rue des écoles (mandat 905 de 2012).

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
D	R	D	R
		2188/041 4772.04	c/2031/041 4772.04
		2315/041 2232.46	c/2031/041 2232.46

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

### II.3 – Délibération budgétaire modificative : budget eau potable

Un excédent de 10.000 Euros émanant des comptes de 2012 est à inscrire en recette d'investissement dans le budget eau 2013.

### **Délibération 2013/33 – Suffrages exprimés : 15**

Le budget 2013 a été voté en date du 22/03/2013.

Toutefois, la reprise du solde d'exécution en recettes d'investissement doit être de 32 944.95 € et non 22 944.95 € comme voté.

Il y a donc lieu de régulariser par délibération cette erreur.

Le maire propose que la recette de 10 000 € soit reportée en fonctionnement

Les écritures seront donc les suivantes

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
D	R	D	R
C/615 + 10 000			c/001 + 10 000
c/023 - 10 000			c/021 - 10 000

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

### **II.4 – Délibération budgétaire modificative : budget assainissement**

Un excédent de 10.000 €uros des comptes 2012 est à introduire en recette d'investissement dans le budget assainissement 2013.

### **Délibération 2013/34 – Suffrages exprimés : 15**

Le budget assainissement 2013 a été voté en date du 22/03/2013

Toutefois, la reprise du solde d'exécution en recettes d'investissement doit être de 101 776.37 € et non de 91 776.37 € comme voté.

Il y a lieu de régulariser cette erreur par délibération

Le maire propose donc d'augmenter les dépenses d'investissement de 10 000 €

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
D	R	D	R
		c/2315 + 10 000	c/001 + 10 000

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

### **II.5 – Délibération budgétaire modificative : budget forêt**

Un excédent de 5.000 €uros dans les comptes 2012 permet de réduire le report en dépense d'investissement du budget forêt 2013.

### **Délibération 2013/35 – Suffrages exprimés : 15**

Le budget 2013 a été voté en date du 22/03/2013.

Toutefois, la reprise du solde d'exécution en dépenses d'investissement doit être de 16 239.94 € et non 21 239.94 € comme voté.

Il y a donc lieu de régulariser par délibération cette erreur.

Le maire propose la régularisation de 5 000 € comme suit

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
D	R	D	R
C/615 + 5 000		c/001 - 5 000	
c/023 - 5 000			c/021 - 5 000

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

## **II.6 – Dégrèvement d'une redevance d'assainissement**

### **Délibération 2013/36 – Suffrages exprimés : 15**

Faisant suite à une fuite d'eau constatée après compteur sur les canalisations de la famille Portier, 3 rue de la Fin, et après constat des faits par le fermier, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dispenser du paiement de la redevance d'assainissement, l'intéressé concernant les consommations exceptionnelles au-delà de la valeur moyenne observée sur 3 années.

<p style="text-align: center;"><b>III.PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE ET D'UN CIMETIERE COMMUNAL</b></p>
--

### **III.1 – Etude « hydrologique » sur le périmètre du futur cimetière et étude « d'impact » sur l'espace projet**

### **Délibération 2013/37 – Suffrages exprimés : 15**

Prenant acte des évolutions réglementaires récentes concernant les préoccupations environnementales, il apparaît que plusieurs compléments d'études sont à engager au titre d'un dossier de création d'une salle multifonctionnelle et d'un cimetière communal.

1. Etude hydrologique sur le périmètre du futur cimetière confiée à la société Sciences Environnement pour un montant H.T. de 3.330 €uros.
2. Etude d'impact sur l'ensemble du périmètre du projet confiée à la société Sciences Environnement pour un montant H.T. de 9.300 €uros.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

<p style="text-align: center;"><b>IV.ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS</b></p>
---

### **IV.1 – Association Gym Form : acquisition de « Ring Pilates »**

### **Délibération 2013/38 – Suffrages exprimés : 15**

L'association Gym Form sollicite une subvention qui lui permettra d'acquérir des anneaux « pilates » pour un montant de 140 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à verser cette subvention.

### **IV.2 – Ecoles : prise en charge des coûts des cours de natation en piscine**

### **Délibération 2013/39 – Suffrages exprimés : 15**

La directrice d'école sollicite le versement d'une subvention pour financer aux frais de l'enseignement de la natation, au bénéfice des enfants scolarisés au village. Il est rappelé que cet enseignement a été déclaré obligatoire par les services de l'éducation qui a part ailleurs interdit son financement par les familles. En conséquence, l'intégralité de la charge revient donc à la collectivité.

Décision est prise, à l'unanimité, d'attribuer une subvention qui sera versée à la coopérative scolaire pour un montant de 900 Euros, au titre de l'année scolaire 2012/2013.

#### **IV.3 – Ecoles : installation d'ordinateurs dans els quatre classes de maternelle**

A plusieurs occasions l'équipe pédagogique a sollicité l'installation par la commune d'un ordinateur dans chacune des quatre classes de maternelle. On doit rappeler qu'actuellement chacune des cinq classes du primaire est dotée d'un ensemble de trois ordinateurs par salle, organisé en réseau autour d'un serveur équipé des applications spécifiques mises en commun avec l'agglomération et connecté à internet. En complément des ordinateurs sont à disposition dans la bibliothèque et dans le bureau de la directrice, l'ensemble étant connecté à un copieur numérique et une imprimante couleur mis à disposition récemment par la commune.

Naturellement, les élus ont manifesté le souhait de disposer d'une information concernant ce projet d'installation d'ordinateurs en maternelle ; en effet, ils souhaitent comprendre comment un tel équipement peut être exploité en terme de méthode et de projet pédagogique, simultanément par une trentaine d'enfants.

Malgré les rappels successifs, les élus n'ont pu disposer d'informations concrètes et exploitables quant aux méthodes pédagogiques et aux activités spécifiques que les enseignants envisagent de mettre en œuvre avec ce type d'équipement en maternelle, tant de la part des enseignants que de l'Inspecteur.

Cependant, dans un souci de ne pas hypothéquer la formation des enfants, le Maire présente ce dossier aux élus.

Le Conseil Municipal par 4 voix contre, 3 abstentions et 8 voix pour donne suite à la demande des enseignants qui va consister à mettre à disposition un ordinateur dans chacune des quatre classes de maternelle et à effectuer les extensions du réseau local et le mobilier associé

### **V. CHANTIER DE CONSTRUCTION DE BATIMENTS DU PLATEAU SPORTIF**

#### **V.1 – Prestation de lessivage des façades avant la pose de vernis de protection**

Préalablement à la mise en place de vernis de protection anti-taches sur les façades des bâtiments du plateau sportif, il est apparu nécessaire de réaliser un lessivage avec un détergent sous haute pression de toutes les façades des bâtiments, afin d'éliminer tous les agents de décoffrage qui ont pu imprégner le béton.

Le Maire informe le conseil qu'il a confié cette prestation à la Société Floorcolor pour un montant H.T. de 2.500 Euros sachant que c'est cette même société qui réalisera les vernis de protection prévus au marché.

#### **V.2 – Avenants au marché du plateau sportif**

#### **Délibération 2013/40 – Suffrages exprimés : 15**

#### **Lot terrassement : assainissement des espaces publics – Entreprise SAS Roger Cuenot**

Il a été décidé d'aménager la totalité des espaces publics en périphérie des bâtiments, avec un sol en béton désactivé, en lieu et place des revêtements stabilisés qui avaient été imaginé dans le projet initial, afin de garantir une pérennité de l'aménagement et pour faciliter l'entretien des locaux.

En conséquence, il est nécessaire de prévoir un complément d'assainissement des eaux pluviales du secteur avec pose de caniveaux, de grilles et de canalisations d'évacuation des eaux pluviales pour un montant H.T. de 23.253,80 Euros

**Lot gros œuvre : réalisation d'espace public en béton désactivé – Société Textia Constructions**

Réalisation du béton désactivé et réalisation de deux postes d'accueil des joueurs, de part et d'autre de l'escalier d'accès au terrain , et des murets pour un montant H.T. de 41.989,22 Euros.

**Lot électricité : complément d'éclairage – Société Besac'Elec**

Un complément d'éclairage est proposé pour un montant H.T. de 771 Euros.

**Lot menuiseries extérieures : sécurité des gâches électriques – Société Obliger Sodex**

Afin d'assurer une sécurité maximale vis-à-vis de l'accès aux bâtiments, il est proposé de remplacer les gâches électriques des portes extérieures par des dispositifs plus résistants au vandalisme, c'est-à-dire des serrures trois points à commande électromagnétique pour un montant H.T. de 2.620 Euros.

**Lot menuiseries intérieures : mobilier vestiaires modificatif – Société CCM SARL**

Modification du choix des mobiliers pour les 4 vestiaires, pour un montant H.T. de 1.948,20 Euros.

La commission des marchés, réunie le 13 mai, a validé ces avenants à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission et autorise le Maire à signer les avenants.

<b>VI. AMENAGEMENTS ET INVESTISSEMENTS</b>
--

**VI.1 – Acquisition d'une tondeuse « professionnelle »**

Il était nécessaire de préparer l'acquisition d'une tondeuse professionnelle équipée d'une largeur de coupe de 122 cm, dotée d'un moteur puissant bicylindre équipée d'une transmission hydrostatique, permettant un pivotement sur place et apte à réaliser du mulching.

Une consultation d'entreprises a été effectuée, 5 candidats ont présenté une offre : Manzoni Frères – Burdin Bossert – Masnada – Couval – Griffon motoculture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre la mieux disante de la Société Manzoni Frères pour un montant HT de 5.811,04 Euros.

**VI.2 – Aménagement rue de l'Abondance**

**Délibération 2013/41 – Suffrages exprimés : 15**

Aménagement d'un espace public rue de l'Abondance après démolition des bâtiments existants. Une consultation d'entreprises a été engagée, 4 offres ont été présentées : Sociétés STD – Accobat – B Extérieur – Roger Martin.

Après étude des dossiers, la commission a retenu l'offre la mieux disante de la Société Accobat pour un montant H.T. de 16.314,00 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission et autorise le Maire à signer le marché.

### **VI.3 – Aménagement de la rue et du chemin des Chaseaux**

#### **Délibération 2013/42 – Suffrages exprimés : 15**

Le projet concerne la rénovation de chaussée de la rue des Chaseaux, la mise en place de grilles d'eaux pluviales et l'aménagement du chemin des Chaseaux : cheminement piétons, éclairage public et réseau d'eau pluviale et d'assainissement.

Quatre offres ont été présentées : Société Bonnefoy – Roger Martin – STD – Accobat.

Après étude des dossiers, la commission a retenu l'offre la mieux disante de la Société STD pour un montant H.T. de 69.402,04 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission et autorise le Maire à signer le marché.

### **VI.4 – Aménagement de voirie rue du Bac**

#### **Délibération 2013/43 – Suffrages exprimés : 15**

Le projet concerne la réalisation d'un enrobé rue du Bac. Trois offres ont été réceptionnées : Société Bonnefoy – Roger Martin – STD.

Après étude des dossiers, la commission a retenu l'offre la mieux disante de la Société STD pour un montant H.T. de 9.316,50 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission et autorise le Maire à signer le marché.

### **VI.5 – Installation de lampadaires rue du Halage**

#### **Délibération 2013/44 – Suffrages exprimés : 15**

Implantation d'un nouveau réseau d'éclairage public rue du Halage, entre le « Bistrot d'Avanne » et la rue des Vergers. 19 lampadaires et un réseau électrique souterrain à créer.

7 offres ont présentées : ETDE – Bentin – SPIE – Sobeca – AECE – Vigilec – Cegelec.

Après étude des dossiers, la commission a retenu l'offre la mieux disante de la Société SPIE pour un montant H.T. de 28.835 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission et autorise le Maire à signer le marché.

#### **Délibération 2013/45 – Suffrages exprimés : 15**

#### **Demande de subvention auprès du SYDED**

La commune d'Avanne-Aveney s'engage à réaliser et à financer des travaux d'éclairage public rue du Halage par la création d'un nouveau réseau souterrain, dont le montant s'élève à 28.835,00 Euros H.T.

Plan de financement  
- Fonds libres : 15.628,57 Euros H.T.



- Subvention SYDED : 13.206,43 €uros H.T.
  - La commune sollicite l'aide financière du SYDED.
  - Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

#### **VI.6 – Renouvellement de luminaires anciens**

##### **Délibération 2013/46 – Suffrages exprimés : 15**

La majorité des lampadaires situés sur les grands axes du village ont été renouvelés au cours des années précédentes, permettant ainsi de remplacer des lampes traditionnelles par des dispositifs « Sodium », permettant ainsi de réduire les dépenses de fonctionnement pour l'éclairage public.

Il restait encore 59 équipements de technologie ancienne. Le Maire propose au conseil de remplacer ces 59 luminaires et crosses, actuellement installés au village, par des dispositifs récents en haut rendement, dotés d'ampoules « Sodium » 70w.

Neuf candidats ont présenté une offre : Vigilec – AECE – Cegelec – Sobecca – Spie – Bentin – Bolane – ETDE – Bernard électricité.

Après étude des dossiers, la commission a retenu l'offre la mieux disante de la Société ETDE pour un montant H.T. de 15.624,00 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission et autorise le Maire à signer le marché.

##### **Délibération 2013/47 – Suffrages exprimés : 15**

##### **Demande de subvention auprès du SYDED**

La commune d'Avanne-Aveney s'engage à réaliser et à financer des travaux pour le renouvellement de 59 luminaires dont le montant s'élève à 15.624,00 €uros H.T.

- |                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| Plan de financement |                       |
| - Fonds libres      | : 8.468,21 €uros H.T. |
| - Subvention SYDED  | : 7.155,79 €uros H.T. |
- La commune sollicite l'aide financière du SYDED.
  - Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention.
- S'engage à réaliser les travaux dans un délai de un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

#### **VI.7 – Aménagement de voirie de la rue des Tripetards**

##### **Délibération 2013/48 – Suffrages exprimés : 15**

Le projet présenté consiste à la mise en place d'un tapis d'enrobé sur l'intégralité de la rue des Tripetards.

Trois candidats ont présenté une offre : Société Bonnefoy – Roger Martin – STD.

Après étude des dossiers, la commission a retenu l'offre la mieux disante de la Société STD pour un montant H.T. de 23.538,60 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission et autorise le Maire à signer le marché.

#### **VI.8 – Réfection de la toiture de la salle polyvalente d'Aveney**

##### **Délibération 2013/49 – Suffrages exprimés : 15**

Décision est prise de reconstruire à neuf, l'ensemble de la toiture de la salle polyvalente et de l'appartement communal situé rue de l'Ecole.

Ceci concerne la dépose complète de la couverture, des zingueries et de la frisette, puis la pose d'un lattage et contre-lattage avec un film de sous toiture, puis la pose de zingueries neuves et de tuiles terre cuite, avec mise en place d'une frisette traitée avec trois couches de « Lasure ».

Quatre offres ont été présentées en Mairie : Sociétés Chenillot – Saillard – Grisot – Schevenement.

Après étude des dossiers, la commission a retenu l'offre la mieux disante de la Société Schevenement pour un montant H.T. de 33.571,15 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission et autorise le Maire à signer le marché.

#### **VI.9 - Aménagement de chaussée Vieille Rue**

##### **Délibération 2013/50 – Suffrages exprimés : 15**

Le projet concerne la réalisation d'une chaussée en enrobé Vieille Rue et la mise en place de caniveaux pour collecter les eaux pluviales.

Trois offres ont été présentées en Mairie : Sociétés Bonnefoy – STD – Roger Martin.

Après étude des dossiers, la commission a retenu l'offre la mieux disante de la Société STD pour un montant H.T. de 8.851,40 Euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la décision de la commission et autorise le Maire à signer le marché.

## **VII. DIVERS**

#### **VII.1 – Contrat de tonte du stade**

##### **Délibération 2013/51 – Suffrages exprimés : 15**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la Société Didier Espaces Verts pour la tonte du terrain de football pour l'année 2013, sur la base des prix unitaires suivants :

- 227,36 Euros par tonte.
- 34,29 Euros par tonte pour le traitement des déchets.

#### **VII.2 – Tirage au sort des jurés d'assises**

Le tirage au sort a été réalisé en séance publique à partir de la liste électorale de l'année 2013, suivant une procédure parfaitement définie : tirage au sort par numéro de page puis tirage au sort dans les numéros de ligne.

Les noms suivants ont été tirés au sort :

1. M. MEREDZ Jean
2. Mme SAINTOT Chantal épouse CHARCHAUDE
3. M. BOYARD Jacques
4. M. MOUDEL Claude
5. Mme BERNABEU Francine épouse DUMETIER
6. M. GRESSOT Yves

### **VII.3 – Tunnel sur la voie d'accès à la colline de Planoise**

Une partie de la voie d'accès à la colline de Planoise est située sur le territoire communal. Le tunnel routier présent sur le territoire communal présente des faiblesses qui chaque jour s'accroissent et se traduisent par un gonflement spectaculaire du mur de soutènement de la voute du tunnel.

Après avoir pris l'avis de professionnels compétents, il apparaît que cet ouvrage est susceptible de s'écrouler de façon imprévisible, mettant ainsi en danger tous les usagers de cette voie qu'ils soient piétons, cyclistes ou automobilistes.

Le Maire informe le Conseil qu'au titre de sa responsabilité et de la sécurité, il a pris les décisions suivantes :

1. Décision de fermeture, immédiate, de la voie.
2. Engager l'expertise du cabinet d'ingénierie FDI pour évaluer le niveau de risque et définir les caractéristiques techniques d'un ouvrage de soutènement provisoire (prestation de 1.100 Euros).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager, au plus vite, des travaux de confortement provisoire, afin de restituer l'accès au fort de Planoise, car il constitue le seul moyen pour les responsables d'Emmaüs de faire perdurer leurs ventes de matériel et préserver ainsi leurs ressources financières.

### **VII.4 – Système d'alarme anti-intrusion sur les bâtiments du plateau sportif**

Décision est prise, à l'unanimité, de confier à l'entreprise Besac'elec, actuellement en charge des travaux d'électricité dans les bâtiments du plateau sportif, de mettre en place un système d'alarme anti-intrusion doté des moyens de transmission téléphonique pour un montant H.T. de 3.670 Euros.

### **VII.5 – Séjour d'été 2013**

#### **Délibération 2013/52 – Suffrages exprimés : 15**

Ce séjour en Haute Savoie d'une durée d'une semaine est offert à 14 adolescents du village, il comprend le transport, l'hébergement, les repas, les activités et l'encadrement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le séjour en Haute Savoie du 15 au 20 juillet 2013 ainsi que la proposition tarifaire qui se monte à 300 Euros par adolescent, le complément étant pris en charge par la Commune.

### **VII.6 – Main courante autour des terrains de sports**

A l'occasion des travaux engagés sur le plateau sportif il apparaît que :

- La main courante du terrain engazonné, du côté des bâtiments, mal positionnée, va être reconstruite au titre du marché de reconstruction des bâtiments
- La main courante actuelle, côté rivière et côté stabilisé est en mauvais état ; par ailleurs elle est constituée de tubes à section carrée, actuellement interdit par les règlements de la FFF ;
- Il est nécessaire d'installer une main courante entre les deux terrains stabilisés pour permettre l'organisation de matchs homologués pour les jeunes sur le grand stabilisés.

Proposition est faite de :

- Déposer la main courante actuelle côté rivière et stabilisé.
- Installer une main courante normalisée constituée de tubes galvanisés sur poteaux et
- Installer une main courante similaire entre les deux stabilisés.
- Créer 3 zones de main courante amovible pour permettre l'accès des véhicules, soit environ 330 mètres de main courante.
- Confier cette prestation à l'entreprise Remy pour un montant H.T. de 14.190 €uros (titulaire du lot métallerie sur le marché des bâtiments).

***L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h50***

Le Maire,

Jean-Pierre TAILLARD.